



ORGANISATION DE DEBATS PUBLICS DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION SUR : LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION

Donnez votre avis sur l'Eau ! 

Une consultation sur 8 enjeux (questions importantes) pour 2028-2033

Depuis plusieurs années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques. Aujourd'hui, un certain nombre d'enjeux et de pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation a été identifié pour les années à venir.

Nous souhaitons recueillir votre avis, bien en amont, sur ces sujets. Nous sommes tous concernés. Votre avis compte !



Qui vous consulte ?

Le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État.

Le comité de bassin, « parlement local de l'eau », réunit les représentants des collectivités locales, des industriels, des agriculteurs, des consommateurs et des associations, de l'État, à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.

Le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État élaborent les plans de gestion des eaux (Sdage) et des risques d'inondations (PGRI) en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau. Ils souhaitent aujourd'hui connaître votre avis sur les 8 enjeux identifiés (questions importantes) pour élaborer les futurs plans de gestion 2028-2033.

Qui peut participer ?

Tous les habitants du bassin.

Toute collectivité, association, entreprise ou groupe d'acteurs.

Sur quoi êtes-vous consulté ?

Sur les enjeux auxquels il faut répondre pour les années 2028 à 2033 dans :

- le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage),
- le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI).

Le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État identifient dès maintenant ces enjeux. C'est donc bien en amont que nous demandons votre avis, pour partager et identifier les leviers et les défis à relever.

A quoi vont servir vos avis ?

Tous les avis et contributions seront analysés.

Le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État les prendront en compte et pourront décider de modifier ou compléter les projets de documents des enjeux. Ils se baseront sur ces documents pour élaborer le plan de gestion des eaux et le plan de gestion des risques d'inondation 2028-2033.

Quel est le calendrier ?

Le programme de travail pour la mise à jour du Sdage et du PGRI doit permettre la participation de tous les acteurs du bassin concernés par la gestion de l'eau. Il doit aussi permettre d'informer et d'associer les habitants, car de leur implication dépend la réussite de ces politiques. La mise à jour du Sdage comprend trois étapes :

1. *l'identification des enjeux (questions importantes) auxquels devra répondre le Sdage (consultation du public et des assemblées 2024-2025),*
2. *la mise à jour de l'état des lieux et de l'état des eaux du bassin,*
3. *l'élaboration du projet de Sdage mis à jour et son programme de mesures (consultation du public et des assemblées 2026-2027)?*



Comment donner votre avis ?

Pour l'appropriation de cette consultation publique, le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne se propose d'organiser 6 rendez-vous locaux sur les territoires pour venir au contact des citoyens, expliquer les enjeux et recueillir leurs avis dont une restitution fidèle et synthétique sera transmise au comité de bassin à l'issue des 6 réunions.

Ces réunions se dérouleront à :

- **Saint Laurent sur Gorre**, salle culturelle Desoubdanes, le mercredi 19 mars à 18h30
- **Saint Junien**, salle Amédée Burbaud, située à l'angle du Palais des sports, le mardi 25 mars 2025 à 18h00

- **Condat sur Vienne**, Salle du conseil, le lundi 7 avril à 18h30
- **Ambazac**, Salle Beaubourg (salle des fêtes), le jeudi 17 avril à 18h30
- **Flavignac**, Grande salle polyvalente, le mardi 22 avril à 18h30
- **Saint Hilaire Bonneval**, Salle Polyvalente, le jeudi 24 avril 2025 à 18h00

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home/consultation-eau/consultation---les-enjeux-2028-2033-questions-importantes/consultation-sur-les-enjeux-de-leau-et-les-risques-dinondation.html>

Tous les avis seront analysés. Le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État les prendront en compte et pourront décider de modifier ou de compléter les projets de documents des enjeux. Ils se baseront ensuite sur ces documents pour élaborer le plan de gestion des eaux et le plan de gestion des risques d'inondation 2028-2033.

Les enjeux de l'eau et les risques d'inondation identifiés pour le bassin Loire-Bretagne sont les suivants :

- **Enjeu 1 : climat** - La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique ;
- **Enjeu 2 : connaissance** - La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures ;
- **Enjeu 3 : gouvernance** - Les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau ;
- **Enjeu 4 : milieux aquatiques** - La préservation et restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides et du cycle naturel de l'eau ;
- **Enjeu 5 : quantité** - La sobriété des usages, au coeur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau ;
- **Enjeu 6 : qualité** - Une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité ;
- **Enjeu 7 : littoral** - La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines ;
- **Enjeu : inondations** - Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI).

Contact :

Yoann BRIZARD

Directeur EPAGE Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne

05.55.70.77.17